

SONY

Plan d'action annuel pour les applications mobile

Juillet 2023 - Juin 2024

Sony Network Communications Inc.

27/06/2023

Table des matières

1. PRESENTATION	3
2. SCHEMA PLURIANNUEL DE MISE EN ACCESSIBILITE POUR LES APPLICATIONS MOBILE.....	3
3. PLAN D'ACTION ANNUEL	3
4. APPLICATIONS MOBILE CONCERNEES.....	3
5. SENSIBILISATION ET FORMATIONS	4
6. TABLEAU RECAPITULATIF	4

1. Présentation

Le Plan d'action annuel pour les applications Mobile a été élaboré conformément au point III de l'article 47 de la Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées (ci-après « La loi »).

2. Schéma pluriannuel de mise en accessibilité pour les applications Mobile

La loi requiert la publication d'un Schéma pluriannuel de mise en accessibilité sur trois ans dont l'objectif est d'informer le public des mesures et des actions mises en œuvre pour rendre les applications Mobile accessibles à tous.

Le Schéma pluriannuel de mise en accessibilité pour les applications Mobile a été publié le 14/06/2021 et est disponible sur : http://socialife.sony.net/fr/newssuite/accessibility/Multiannual_Accessibility_Plan_NewsSuiteApp.pdf.

3. Plan d'action annuel

Le Schéma pluriannuel de mise en accessibilité pour les applications Mobile doit être accompagné d'un Plan d'action annuel pour les applications Mobile (ci-après « le Plan ») détaillant les mesures correctives ainsi que les audits prévus pour l'année en cours.

Ce Plan couvre la période Juillet 2023 – Juin 2024 d'action, et est lié au Schéma pluriannuel de mise en accessibilité pour les applications Mobile Juillet 2021 – Juin 2024.

Le Plan comprend un tableau récapitulatif des mesures et corrections prévues pour Juillet 2023 - Juin 2024¹.

4. Applications Mobile concernées

Ce plan concerne les applications Mobile News Suite.

¹ Les mesures correctives prévues ont des délais provisoires et peuvent subir divers *aléas*.

5. Sensibilisation et formations

Sony réalisera une gamme de formation ciblant les nouveaux employés et différents rôles dans l'organisation ; depuis la présentation de l'accessibilité jusqu'à des formations plus ciblées pour les ingénieurs et développeurs.

6. Tableau récapitulatif

Parties non conformes à corriger	Date provisoire des mesures correctives prévues ²
EN 301 549 11.4.3 Contrast (minimum): Improve contrast ratio on linked text	Juin 2024
EN 301 549 11.4.11 Non-text contrast: Améliorer le rapport de contraste sur certains boutons	Juin 2024

² Les mesures correctives prévues ont des délais provisoires et peuvent subir divers *aléas*.